

**Sommes-nous désormais les seuls à défendre le fondement de la démocratie locale autour de la table du conseil municipal ?**

En obligeant ses conseillers à approuver le compte rendu du conseil municipal du 14 Mai qui contient de très graves atteintes à la réalité des débats, le maire a témoigné d'un total mépris de la démocratie. En s'abstenant le groupe « Union pour l'avenir » a apporté une caution à l'inacceptable :

Faire dire à quelqu'un ce qu'il n'a pas dit, fabriquer des réponses qui n'ont pas été faites, ajouter des documents essentiels non produits en conseil dans le compte rendu du 14 Mai, c'est aller beaucoup plus loin que les modifications ou censures diverses pratiquées depuis l'arrivée du nouveau secrétaire général. Coïncidence ?

Nous avons désormais les preuves disponibles des manipulations. Cela nous a coûté la frappe des comptes rendus à partir du site de la mairie. La frappe du compte rendu du 2 avril nous a coûté 240 €, celui du 14 Mai 300€ ! Pour 12 conseils par an, c'est un montant voisin de 5000 € qui est nécessaire pour garantir à la démocratie le respect des paroles prononcées aux conseils municipaux.

Le maire refuse donc ce fondement de la démocratie locale pour 5000€, coût annuel de la frappe des comptes rendus ! Au moment où il vient de faire voter un budget supplémentaire qui regorge de dépenses superflues : 15 000€ pour les clous de la brocante, 30 000 € pour l'appartement du nouveau Secrétaire Général pour n'en citer que deux, particulièrement choquantes en période de crise.

Le premier pas vers l'autocratie, l'histoire l'a montré hélas, c'est de museler l'information.

Nous avons été les seuls à alerter le Commissaire de police au sujet des poursuites dont était menacé le blogueur, nous sommes désormais les seuls à protester contre la manipulation du compte rendu du conseil municipal du 14 Mai, après celle des conseils du 12 Février, du 5 Mars et du 2 Avril .

Ce combat à livrer pour la reproduction honnête des débats est le même combat que celui à mener pour l'accès à l'information sur les projets. Il touche les élus de

l'opposition, les associations concernées, les conseils de quartier, les Vésigondins dans leur ensemble.

## **La déclaration de Lucien Desvaux, déjà publiée, fait la synthèse de la manipulation.**

En privé, certains conseillers de la majorité, gênés par cette nouvelle manière de faire, se défendaient jusqu'ici en disant qu'ils ne lisaient pas les comptes rendus. Le 18 Juin, le maire a déclaré que le compte rendu a été soumis aux conseillers de la majorité avant diffusion et que tous étaient d'accord. Ainsi tout est verrouillé : pas de risque qu'il manque un vote. Ils sont piégés.

Il convient aussi de rappeler la violation du principe d'égalité entre les élus. Donner le compte rendu à certains élus et pas à d'autres est contraire à la loi. Le proclamer en public relève du mépris de la loi.

Comment oser parler d'équité quand on fait dire à un opposant ce qu'il n'a pas dit, quand on donne des comptes rendus à certains élus et pas à d'autres, quand on dépense inconsidérément en période de crise l'argent des Vésigondins ? Comment les conseillers de la majorité peuvent-ils avoir la conscience tranquille après ces votes qu'on leur fait faire ?

Pour être positif, un vœu de rentrée sur ce point :

**Que le maire laisse l'amour propre de côté et revienne à la situation antérieure de reproduction fiable et sans manipulation des débats. Qu'il désavoue celui qui l'a conseillé dans cette erreur.** Sinon, vous vous doutez que nous ne lâcherons pas car c'est le fondement de la démocratie locale qui est en jeu. Les conseils municipaux ne retrouveraient pas la sérénité sur ce point. Ce serait triste car nous avons tant d'autres problèmes devant nous.

André Michel